

[REDACTED]

[REDACTED]

Monsieur
Heinrich Brüngger
Président du Conseil d'éthique de
la statistique publique suisse
Gutenweg 3
3303 Jegenstorf

[REDACTED] 23 janvier 2013

[REDACTED]

Charte de la statistique publique de la Suisse

Monsieur Brüngger,

je me réfère à la Charte de la statistique publique de la Suisse à propos de la quelle j'ai pu suivre avec intérêt votre exposé lors de la rencontre de la Commission scientifique de la statistique du Canton [REDACTED] qui s'est tenue le 24 octobre dernier.

La signature de la Charte imposera aux cantons signataires des principes à suivre concernant l'activité de l'institution chargée de la statistique publique. La Charte prévoit aussi des normes concernant l'indépendance de cette institution, en particulier au point 6 qui prévoit que [REDACTED]

Il va de soi que l'indépendance de l'Office de la statistique du pouvoir politique est une valeur essentielle qui doit être sauvegardée. Il en va autrement de l'organisation administrative qui ne peut pas faire abstraction de la supervision du Gouvernement.

S'agissant de l'organisation, la notion « d'unité administrative indépendante » mérite d'être précisée et évaluée par rapport à l'organisation en vigueur [REDACTED]. L'office de la statistique [REDACTED] est en ce sens intégré dans la [REDACTED] [REDACTED] l'une des trois secteurs directement rattachés à la direction du Département. Le rattachement de [REDACTED] est mis en doute par d'aucuns en considérant qu'il pourrait ne pas respecter le concept d'unité administrative indépendante.

[REDACTED]

Lors de la rencontre du mois d'octobre je vous ai posé directement la question à savoir si le respect formel de la charte pourrait imposer un repositionnement de [REDACTED] à l'intérieur de l'organisation cantonale. Votre réponse a été plutôt négative sur ce point, mais pas définitive.

Au-delà du fait qu'il ne s'agit pas ici de décider du positionnement de [REDACTED] à court terme au sein de l'administration cantonale, la question mérite tout de même d'être clarifiée.

Ainsi, dans votre qualité de Président du Conseil d'éthique de la statistique publique suisse qui présidera aussi sur l'application de la Charte de la part des institutions chargées de la statistique, je me permets de vous demander une confirmation au sujet des effets de la signature de la charte sur l'organisation actuelle ; y-aura-t-il une pression extérieure à revoir le positionnement de [REDACTED] à l'intérieur de l'Administration cantonale ou bien le Canton, par l'intermédiaire du Conseil d'État, maintiendra sans conditionnement aucun son plein pouvoir d'appréciation sur le sujet ?

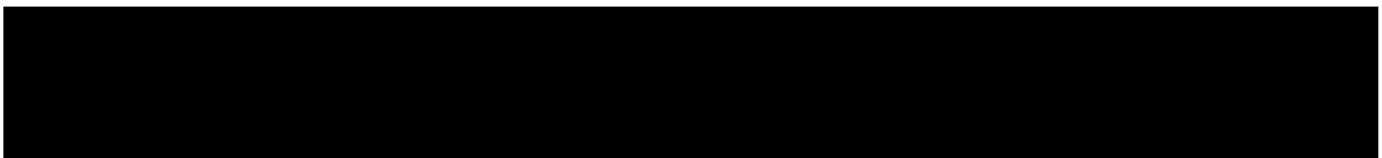
En vous remerciant d'avance pour votre réponse, veuillez agréer, Monsieur Brügger, mes meilleurs salutations.



[REDACTED]



Handwritten mark or signature flourish.



[REDACTED]